AVEC LES SOCIALISTES L'AGRICULTURE DE DEMAIN...

Coll. Fondation Jean Jaurès

Chaque mois :

- Pour faire une analyse politique de l'actualité agricole nationale et internationale.
- Pour connaître les propositions du P.S.
- Pour mener une réflexion sur un nouveau type d'agriculture
- Pour savoir ce qui se passe dans les régions.

ABONNEZ-VOUS

FAITES ABONNER vos amis

à **L'UNITE AGRICOLE**

Mensuel socialiste agricole

Bulletin d'abonnement page 39

Supplément à L'UNITE AGRICOLE n° 21

Coll. Fondation Jean Jaurès

I 23

Les socialistes et l'agriculture

« Oui ! A ces paysans que, par je ne sais quelle dérision, on appelle encore des propriétaires, on laisse à ronger les vieux os de la vieille terre, mais ce sont les capitalistes qui prennent toute la substance, toute la moelle, tout le profit. Il ne reste plus que les charges pour les paysans de France. C'est là ce que vous appelez encore la propriété ! ».

C'est Jaurès qui s'exprimait ainsi, au nom des socialistes, à l'Assemblée nationale en 1897. Déjà, à l'époque, pointaient à l'horizon les luttes des metayers, des ouvriers agricoles et des petits paysans propriétaires pour leur revenu et pour leurs conditions de travail et de vie.

Quelques années plus tard, le midi viticole se trouvait en effervescence. Le développement des syndicats, des mutuelles, allait faire monter cette conscience collective du monde agricole, tandis que le mouvement ouvrier, dès la première moitié du XIX[e] siècle avait accompli cette démarche.

Déjà les socialistes se situaient au cœur des souffrances, des luttes et des aspirations des travailleurs de l'agriculture.

Dès avant 1900, Jaurès traçait les lignes d'une analyse et d'une politique socialiste pour l'agriculture française, à partir d'une grande enquête sur « la situation des classes agricoles » réalisée auprès des travailleurs eux-mêmes.

Ainsi la création d'une Caisse de retraites agricoles, les prémices d'un statut du fermage, l'idée des C.U.M.A., des coopératives de vente et d'achat, proposées par les socialistes à cette époque, ont dû attendre souvent plusieurs dizaines d'années pour voir le jour.

La garantie d'un revenu par des prix rémunérant le travail des producteurs a toujours fait partie de la politique agricole socialiste.

L'exemple qui a marqué le plus cette préoccupation est bien connu : celui de l'Office du blé de 1936. Il a fallu en effet attendre le Front populaire pour réaliser un projet déjà mis au point en 1925 sous la signature de Compère-Morel.

La question foncière en privilégiant la sécurité des hommes de la terre sur leur outil de travail a, elle aussi, été l'objet d'un souci constant des socialistes. Cela n'a pu se concrétiser qu'en 1946, lorsque Tanguy-Prigent, militant socialiste et agriculteur breton, est devenu ministre de l'agriculture.

On connaît depuis l'usage que la droite a fait de ce statut du fermage, de la même manière qu'elle s'est opposée à de nombreux autres projets agricoles du Front Populaire (création des conventions collectives entre employeurs et employés en agriculture, contrats collectifs entre producteur et industriels transformateurs, etc. ; la liste est longue !).

Aujourd'hui, les socialistes entendent mettre tout en œuvre pour enfin répondre aux aspirations de l'immense majorité des agriculteurs.

Des réformes dont les principes demeurent d'actualité, proposées il y a déjà plusieurs dizaines d'années, et rejetées par la droite, sont attendues.

Le programme du Parti socialiste de 1971 et le Programme commun de la gauche ont tracé les grandes lignes de ce que sera une politique agricole d'un pays en marche vers le socialisme.

Cette brochure veut expliquer et approfondir les positions contenues dans ces programmes. Les agriculteurs, les agricultutrices, les salariés agricoles savent qu'ils ont leur place dans le combat anticapitaliste.

Pierre JOXE
membre du Bureau exécutif du Parti socialiste

Cette brochure a été préparée par les militants socialistes agriculteurs, membres du collectif de la Commission nationale agricole du Parti Socialiste : **Lucien BARBIER** (Yonne), **Paul BEAUFORT** (Puy-de-Dôme), **Nelly COMMERGNAT** (Creuse), **Louis CLEMENT** (Aube), **Georges DAUPHIN** (Finistère), **Jean DUFOURQ** (Landes), **Gérard JACOB** (Saône-et-Loire), **Pierre LARONCHE** (Manche), **Roger LIMOGES** (Allier), **Jacques LONCLE** (Pas-de-Calais), **Jean MALLET** (Vendée), **Jacques OUBRY** (Nord), **Georges SUTRA** (Hérault), **Georges SAINT-MARTIN** (Tarn-et-Garonne), **Bernard THAREAU** (Loire-Atlantique).

La rédaction en a été assurée par **Christophe DONON** et **Bernard GOURY.**
Photos : **Pierre COLLOMBERT.**

Une société avec des travailleurs agricoles



« Il n'y aura plus de problème agricole dans notre pays lorsqu'il n'y aura plus de paysans. » Chacun a pu entendre ce genre de phrases de part et d'autre. Mais les responsables de la politique agricole des gouvernements successifs de la V[e] République ont su moduler leurs propos, à l'image d'un courant d'idées libérales qui a donné jour aux lois d'orientation de 1960 et 1962. Comme les agriculteurs avaient du mal à vivre et à s'adapter aux nouvelles techniques naissantes, il s'agissait alors d'éliminer les anciens, les plus petits et ceux qui, pour de multiples raisons (faiblesse financière, formation...) ne prenaient pas le train en marche.

Rien n'a manqué à la panoplie de l'exode agricole : I.V.D. (1) et autres primes annexes, S.M.I. (2) etc. pour en arriver aux plans de développement actuels.

Ainsi, aujourd'hui, il ne reste plus guère que 1,2 million d'exploitations et la population active agricole ne représente plus que 11 % de la population active française alors qu'elle était de 18 % il y a seulement quelques années. Et le nombre de salariés agricoles a diminué encore plus rapidement que celui des exploitants.

Si une majeure partie de ces départs est due au vieillissement des agriculteurs, encouragés à cesser leur activité, il n'en reste pas moins que beaucoup, jeunes et moins jeunes, ont connu les souffrances attachées au déracinement de leur milieu de vie. Et ce pour aller vers un avenir incertain dans les villes moyennes ou grandes.

En définitive, ces départs n'ont pas arrangé la situation de l'ensemble des agriculteurs.

Seuls, quelques-uns, bénéficiant d'une situation financière avantageuse avant la période de « restructuration », ont pu tirer parti de cette évolution. Ils sont une minorité. **La plupart des exploitants ont dû s'endetter, travailler plus pour finalement ne voir jamais le bout de leur peine.**

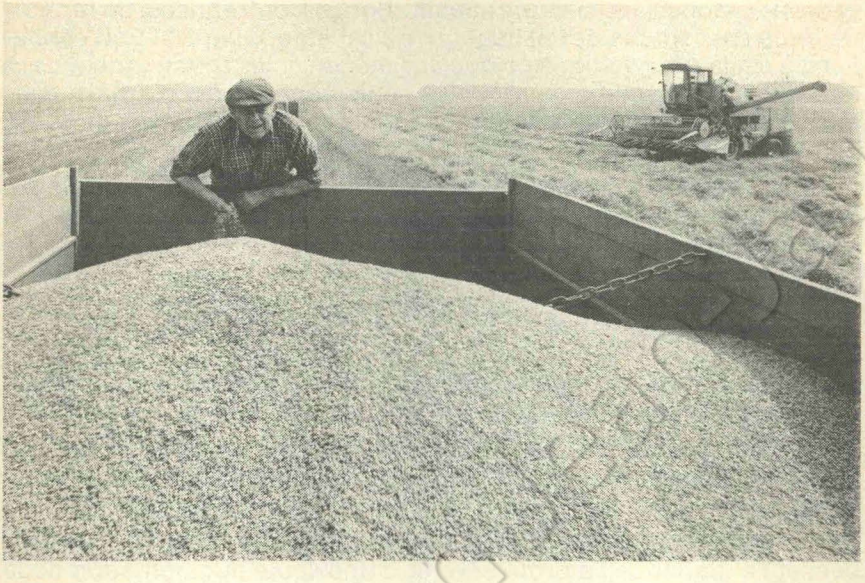
D'autre part, les communes, les cantons ruraux ont vu leur vie et leur dynamisme faiblir, plus ou moins rapidement selon les régions. Lorsque la population agricole baisse dans un secteur où elle prédomine normalement, ce sont d'abord les artisans, les commerçants qui s'en vont. Ensuite, ce sont les services : le médecin, les aides familiales, etc. Pour finir, les services publics, soumis aux lois du régime, ne sont plus justifiés : l'école s'éloigne au bourg voisin, la poste ferme.

Cet état de fait, s'accentue de jour en jour. Tout le monde le connaît. Tout le monde le regrette. Mais aucune action de base n'est entreprise pour contrecarrer la concentration des équipements ruraux. Les initiatives au coup par coup (contrats de pays, primes à la décentralisation...) ne suffisent plus. Il est décidé, M. Bonnet le précise, d'en arriver à 300 000 agriculteurs...

Pourtant, l'agriculture, avec sa production, constitue un atout stratégique pour un pays tel que la France, de manière à satisfaire sa consommation alimentaire intérieure comme pour fournir un appui solide à son commerce extérieur. Depuis de nombreuses années, les exploitations, petites ou moyennes ont montré leur capacité supérieure pour réaliser une production de qualité. Ce sont sur ces types d'exploitation qu'une politique socialiste s'appuiera.

Pour ces différentes raisons, les socialistes font le choix d'une agriculture composée de nombreux travailleurs. Mais il s'agit de lutter contre une évolution dangereuse. Ce n'est pas avec une dotation à l'installation que les jeunes s'engageront dans l'agriculture, **il faut qu'ils puissent vivre de leur travail. Il en va de l'équilibre de plusieurs de nos régions françaises.**

Vivre de son travail



Les agriculteurs font un travail. Mais, à la différence des salariés, ils ne vendent pas leur propre force de travail, ils vendent des produits. Et c'est par cette vente qu'ils peuvent retirer de quoi vivre... à condition que le prix de vente couvre les frais de production. Et la marge qui procure un revenu est fonction de deux forces qui s'exercent sur l'agriculteur, lorsqu'il vend ses produits et lorsqu'il en achète.

Ainsi, dans une première étape, il met son travail dans la production de lait, par exemple. Il le vend. Mais l'usine transformatrice a ses propres objectifs (dégager suffisamment de profits pour se développer). Il s'agit donc pour elle d'acquérir le lait des paysans et le travail des ouvriers au moindre coût de façon à ajouter une plus-value la plus grande possible lorsqu'elle vend des produits finis. En définitive cette pression de l'industrie d'aval amène le plus souvent, pour partie, une sous-rémunération du travail des agriculteurs.

Or il existe encore une autre pression provenant de l'amont. Lorsque l'agriculteur achète des engrais, des aliments, une voiture... etc., il ne s'adresse pas aux travailleurs qui ont fabriqué le produit à partir de leur travail, mais aux dirigeants d'entreprises qui ont acheté le travail des ouvriers le moins cher possible, et vont vendre le produit fabriqué le plus cher possible afin de rentabiliser leurs capitaux et d'obtenir une plus-value.

Ainsi, dans le double échange, les paysans, tout comme les ouvriers, sont obligés d'accepter que leur travail serve à augmenter la masse de capitaux dont disposent les chefs d'entreprises. Seuls quelques agriculteurs peuvent imposer, par le volume de leur production et de leurs achats, ou par une substitution aux entreprises, un rapport de force susceptible de les dégager de cet étau. Quant à l'Etat capitaliste, il est là pour veiller à ce que ces mécanismes fonctionnent dans les meilleures conditions, non plus seulement en rôle d'arbitre mais aussi en véritable organisateur et conducteur de l'évolution de l'agriculture.

Mais cette exploitation du travail, si elle se manifeste à la fois sur les paysans et sur les ouvriers, elle ne se fait pas de la même manière et n'entraîne pas des conséquences identiques.

Pourtant :

— les agriculteurs voient croître sans arrêt l'intensité du travail qu'il leur faut fournir ;

— ils perdent de plus en plus au profit des banques, des industries intégratrices, le contrôle réel de leurs moyens de production ;

— ils voient leur revenu limité à un montant fixe et peu élevé par l'intervention conjointe de l'Etat et des industriels clients et fournisseurs.

Une véritable rémunération du travail des agriculteurs ne pourra pas, et l'expérience l'a prouvé, venir d'une seule augmentation de la productivité. **Il s'agit donc d'intervenir dans le mécanisme de domination exercée par l'amont et l'aval de l'agriculture.** Cela implique aussi que l'environnement économique, les relations sociales et les structures des moyens de production soient coordonnés à une nouvelle politique de prix et de marché.

En bref, cela s'appelle changer la situation économique pour vivre de son travail.

Changer la situation économique par :

- Une agriculture à part entière dans la nation ;
- La réduction des inégalités et la garantie des prix ;
- La maîtrise de la terre ;
- De nouveaux choix européens.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Une agriculture à part entière

Le secteur agricole de la France prend l'allure d'un secteur social que l'on assiste au moyen de primes individuelles directes.

Cela ne peut continuer. D'abord parce que les agriculteurs n'accepteront pas de paraître recevoir la « charité » des autres catégories sociales. Ensuite, ce n'est pas, économiquement, une solution durable.

Rendre les exploitations rentables afin de rémunérer le travail des agriculteurs, c'est l'affaire d'une politique de prix, de marchés et d'un nouveau régime foncier.

Mais ces actions préconisées par les socialistes ne seront efficaces que si la domination des secteurs amont et aval est supprimée.

Il s'agit donc que les agriculteurs, les salariés des industries agro-alimentaires, et les consommateurs puissent contrôler la chaîne de production-transformation-distribution.

A cet égard, **la coopération aura un rôle très important.** Actuellement soumises aux lois du marché, les coopératives ne peuvent pas trouver de solutions originales pour améliorer la progression du revenu des agriculteurs. Elles doivent d'abord assurer leur propre développement sur le schéma des industries privées. La démocratie interne en est souvent victime. Au demeurant, leurs activités sont souvent les moins rémunératrices : la transformation de produits à forte valeur ajoutée et l'étape de la mise sous « marque » restent le domaine des groupes capitalistes.

Avec les socialistes, la coopération sera l'instrument privilégié pour la garantie des prix, en même temps que son statut sera remanié en vue de permettre toutes les formes de participation de l'ensemble des agriculteurs et des salariés aux décisions et aux orientations de leur outil coopératif.

En ce qui concerne les industries privées, dans un premier temps seules pourront bénéficier de l'aide des pouvoirs publics celles qui auront une orientation d'activité et de gestion conforme aux objectifs de la politique agricole. **Les contrats dits « d'intégration » passés individuellement entre ces firmes et les agriculteurs seront interdits.**

Afin de garantir la sécurité d'un revenu aux producteurs et d'éviter les plus frauduleux, **ces contrats seront négociés collectivement par les producteurs et leurs organisations, et s'appliqueront comme une convention collective.**

L'action collective, c'est la force de mouvement ouvrier. C'est aussi la force des agriculteurs.

Rémunérer le travail à sa juste valeur



Les années 1972 à 1976 ont été marquées par de nombreuses luttes engagées par les agriculteurs qui réclamaient le droit à une juste rémunération de leur travail.

- La lutte des viticulteurs pendant les cinq dernières années s'est développée à partir de la formation des comités d'action viticole en liaison étroite avec le syndicalisme spécialisé (C.G.V.M.) et le syndicalisme ouvrier. Si elle a le même objet, cette lutte ne revêt pas la même signification que celle engagée par les producteurs de lait.

- La lutte des producteurs de lait en 1972-1973 s'est appuyée essentiellement sur le syndicalisme agricole sans une grande liaison avec le syndicalisme ouvrier comme ce fut le cas lors des manifestations viticoles. Mais c'est aussi la première fois que les agriculteurs ont mis en avant la revendication du prix de revient qu'ils avaient calculé eux-mêmes à la base.

• Le dernier exemple serait celui des aviculteurs qui luttèrent contre l'implantation des firmes capitalistes en agriculture et des producteurs de porcs pour la limitation de la taille des ateliers.

Toutes ces luttes, si elles prennent des formes différentes traduisent bien l'évolution de l'agriculture française et les trois principales conséquences de la politique agricole menée par les différents gouvernements depuis 15 ans :

— Prolétarisation ou quasi-prolétarisation d'une couche d'agriculteurs.

— Sous rémunération globale et disparité des revenus agricoles.

— Elimination de la majorité des petits agriculteurs.

Le mythe de la parité des revenus constitue depuis bien longtemps l'objectif déclaré de la politique agricole défendue par les organisations paysannes officielles et acceptée par les pouvoirs publics.

Une évolution du revenu, inquiétante

Cette évolution, c'est la baisse du revenu :

(— 6 %) en 1974 par rapport à 1975 ;

(— 0,3 %) en 1975 par rapport à 1974 ;

(— 10 %) en 1976 par rapport à 1975.

Les bénéfices inespérés de 1972 sont depuis longtemps disparus. Au total, **l'accroissement du revenu agricole moyen entre 1970 et 1976 ne dépassera pas 1,5 % par an,** compte tenu de l'évolution du coût de la vie. Quelle catégorie sociale peut accepter une telle chute de son revenu ?

Parallèlement le prix de la terre double tous les cinq ans, les taux de fermage augmentent avec le coût de la vie, et les prix des produits nécessaires à l'exploitation sont livrés pour la plupart à la spéculation (+ 15 % en un an sur l'aliment du bétail).

Selon la comptabilité nationale, le résultat brut d'exploitation par travailleur agricole non salarié était en 1955 de 460 000 F de l'époque et en 1974 de 27 000 NF. Dans le même temps le salaire net annuel moyen est passé de 410 000 F de l'époque à 26 700 NF.

Peut-on en conclure à la parité de revenus entre salariés et agriculteurs, comme certains le font ? Non, car le résultat brut d'exploitation n'est pas comparable au salaire moyen, le paysan pour vivre devant d'abord assurer le maintien de son exploitation. Depuis 20 ans l'évolution de l'agriculture l'a conduit à prélever une part toujours plus importante de son résultat brut afin de financer le renouvellement de ses moyens de travail.

Les enquêtes de consommation démontrent par contre qu'en moyenne les agriculteurs ont une consommation équivalente à celle des ménages d'ouvriers. Ils ont donc bien une parité, mais avec la classe ouvrière dont nous savons qu'en France, pays champion des inégalités, le sort n'est pas enviable.

Des inégalités au sein de l'agriculture

En 1974, 43 % des agriculteurs percevaient un revenu agricole inférieur à 20 000 F par an ce qui, une fois déduites les dépenses nécessaires à la bonne marche de l'exploitation, ne leur laissait qu'un revenu inférieur au S.M.I.C.

— 52 % percevaient un revenu compris entre 20 000 F et 40 000 F, soit environ 2 ou 3 fois le S.M.I.C.

— 4 % percevaient entre 40 et 100 000 F.

— 2 % plus de 100 000 F.

Ces résultats démentent, si cela était encore à faire, le mythe de l'unité du monde paysan. Et on a trop tendance à oublier les salariés agricole de production. En France en effet, avec un revenu réel moyen par ménage de 22 000 F par an (chiffre 1974), **les salariés agricoles sont de loin les plus mal lotis** des salariés de notre pays puisque le revenu réel par ménage des ouvriers se montait à 32 500 F. Les chiffres démontrent bien le maintien d'inégalités et l'amélioration très insuffisante des rémunérations des salariés de l'agriculture. Les écarts ont tendance à se creuser entre catégories sociales.

Enfin, le rythme de l'exode chez les salariés reste plus important que chez les exploitants en raison de la dégradation continue du volume de l'emploi dans ce secteur.

Pour résoudre ces inégalités, les socialistes proposent des solutions.

Ces inégalités peuvent être combattues efficacement par :

— Une garantie des prix
— Une politique d'organisation des marchés
— Une politique fiscale de connaissance et de redistribution des revenus.

Une garantie des prix.

Dans le programme de gouvernement du Parti socialiste puis dans le programme commun, nous rappelions qu'un gouvernement socialiste mettrait en œuvre une politique des prix visant à assurer aux producteurs une juste rémunération de leur travail. Le seul moyen pour garantir le revenu des producteurs consiste en effet à leur assurer un prix de leur produit tenant compte des coûts de production sachant que pour chaque produit sera mis en place un quantum national et régional qui bénéficiera seul d'une garantie de prix.

Le principe consiste donc à garantir au producteur un prix calculé en référence au prix de revient dans lequel est incluse la valeur du travail apporté par le producteur mais cela seulement **jusqu'à un certain quantum de production, c'est-à-dire une certaine quantité, et ce, afin d'éviter les rentes de situation.** Les agriculteurs au niveau régional dans le cadre de l'office feront des propositions de prix et de quantum par produits qui seront harmonisés dans le cadre de fourchettes au niveau national. Il est à noter qu'il peut y avoir plusieurs tranches de quantum tenant compte de la production par U.T.H. pour différents types d'exploitations. Les inégalités subsistantes seront corrigées par la politique fiscale.

Une politique d'organisation des marchés basée sur des offices par produits.

Par le plan élaboré démocratiquement, une appréciation des besoins nationaux et internationaux permettra de connaître, compte tenu des besoins réels, les productions à développer à moyen et long terme.

De réels offices par produits seront créés sur le modèle de l'office du blé de 1936. Leurs fonctions seront les suivantes :

— maîtriser la production, gérer les stocks et participer au stockage des produits

— fixer les fourchettes de prix, les quantums et les normes de qualité

— maîtriser la mise en marché et la filière des produits

— agréer les organismes par lesquels les produits transitent ou sont collectés

— assurer une politique d'importation et d'exportation conforme à l'intérêt national

— contribuer à l'élaboration et à l'application du Plan.

Ces offices, gérés majoritairement par les producteurs et comprenant des représentants des consommateurs, des salariés et de l'Etat, seront créés par produits.

Une politique fiscale et sociale.

Les socialistes ont toujours été favorables à l'imposition sur le bénéfice réel. Une connaissance précise des revenus est possible grâce à une approche simplifiée de la comptabilité des exploitations (par exemple, par le passage à la T.V.A. ou à la formule de forfait individualisé pour tous les agriculteurs, conduisant petit à petit à une imposition au bénéfice réel).

A cette politique fiscale s'ajoute une politique de « transferts sociaux ». Les dépenses budgétaires réellement consacrées à l'agriculture représentent à peine 10 à 12 % des dépenses du budget de l'Etat. Elles sont la juste contrepartie des ponctions en hommes et en capitaux que la société opère sur l'agriculture. Ces dépenses devront être mieux réparties et les subventions plafonnées afin que ce ne soit plus les plus gros producteurs qui bénéficient de l'essentiel de l'aide publique dont ils ont le moins besoin.

Enfin, il est nécessaire de remettre en ordre le régime de protection sociale et des cotisations sociales. Trop de disparités existent encore en matière de prestations entre le régime des exploitants et le régime général.

En A.M.E.X.A., à la différence du régime général, par exemple, il n'est pas servi d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail pour maladie ou maternité (mais la prise en charge d'une partie des dépenses de remplacement engagées en cas d'arrêt de travail pour maternité est envisagée).

— Il n'est pas alloué de capital décès.
— Une pension d'invalidité n'est attribuée qu'en cas d'inaptitude totale à l'exercice de la profession agricole, et non en cas d'incapacité d'au moins 66,66 % (sauf pour certains chefs d'exploitations).
— Les conjoints participant à la mise en valeur de l'exploitation ne peuvent pas bénéficier d'une pension d'invalidité.
— Le montant de la pension d'invalidité est forfaitaire et sa base fixée en référence à la valeur du S.M.A.G. au 1er Juin 1968.

Les prestations de vieillesse

— La retraite agricole de réversion n'est pas cumulable avec un avantage personnel de vieillesse.

— Le décret permettant aux ex-conjoints divorcés pour rupture de la vie commune d'obtenir une retraite de reversion n'est pas encore paru.

— La majoration pour tierce personne ne peut être accordée aux retraités de vieillesse entre 60 et 65 ans.

— La retraite pour inaptitude ne peut être attribuée qu'en cas d'inaptitude totale et non en cas d'inaptitude d'au moins 50 % (sauf pour certains chefs d'exploitation).

— La retraite allouée aux membres de la famille qui ont participé à la mise en valeur de l'exploitation pendant quinze ans au moins, est d'un montant uniforme, quelle que soit la durée de l'activité.

— Le niveau des retraites est comparativement moins élevé. Il ne représente que 60 % du niveau du Régime général des retraites.

Les prestations familiales

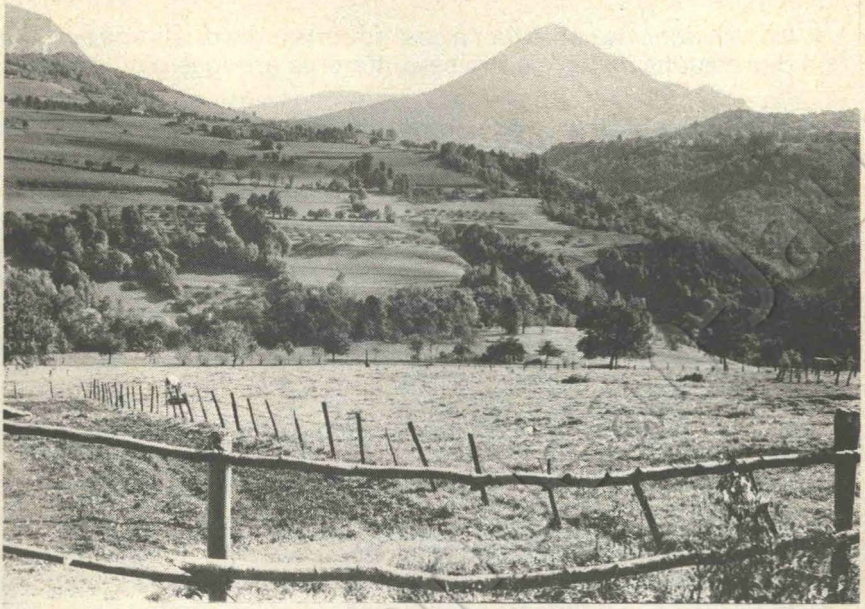
— Dans certains cas, le montant de l'allocation de la mère est moins élevé que celui de l'allocation de salaire unique.

— Il n'y a pas d'indemnités compensatrices s'ajoutant aux allocations familiales.

Les socialistes ont, à plusieurs reprises, demandé l'application pour tous du régime général ce qui peut se faire par étapes successives, ainsi que la retraite à 60 ans d'un montant égal au S.M.I.C. pour tous les anciens travailleurs et indexé sur celui-ci. Ce dernier point est d'autant plus important qu'il supprimerait la justification de primes au départ des agriculteurs, telles que l'I.V.D. qui, de toute manière ne sont pas l'objet d'une retraite.

Coll. Fondation Jean Jaurès

La maîtrise de la terre



La terre est un outil de travail pour les agriculteurs : elle ne lui rapporte pas directement, c'est seulement un moyen de production necessaire à son activité.

Chaque agriculteur se trouve contraint de se moderniser, de se développer afin de tirer suffisamment d'argent de sa production en vue d'accroître son revenu. Hormis le fait que le but est rarement atteint à cause des mécanismes du marché des produits, cela a pour principale conséquence de créer une concurrence, une escalade d'investissements entre voisins. « Il faut suivre le train en marche » entend-on dire souvent. Et cette émulation se traduit surtout dans le domaine foncier. Il s'établit une première concurrence entre agriculteurs, à laquelle s'ajoute celle provoquée par les besoins de terre à viabiliser, construire, aménager.

L'espace rural est donc la proie d'une concurrence entre individus en tant que tels et en tant qu'agents économiques et elle s'exerce dans des rapports individuels. Ceux-ci sont le plus souvent sources d'incohérences, de spéculations, pour finalement être nuisibles à la collectivité.

Il s'agit donc de substituer à ces rapports individuels une articulation des besoins de terre entre ses différents groupes d'utilisateurs.

Car si la terre est la base de la production agricole, sans laquelle l'agriculteur ne peut tirer de son travail une rémunération, elle n'est cependant pas son domaine propre.

Répartir le sol est une première étape. Mais une répartition doit se faire en fonction du type de développement que l'on choisit pour les zones rurales. Pour longtemps encore, l'agriculture sera le moteur de la vie des régions, là où la desertification n'a pas encore atteint une pente irréversible. Il importe donc que la terre à usage agricole ne subisse plus le marchandage actuel.

Des luttes quotidiennes

Mais, répartir l'espace rural, considérer la terre comme un outil de travail des agriculteurs n'a de sens que si la spéculation est bloquée. En effet, le jeu des différentes concurrences et les capitaux qui cherchent refuge en période incertaine amènent une hausse des prix des terres toujours spectaculaire, qui se situe en moyenne à 10 % par an, avec des sommets de 14 % comme en 1974, par exemple.

De plus il suffit qu'un terrain soit classé constructible, pour que sa valeur sur la marché triple, quadruple... etc. sans limites et sans justifications sérieuses non plus. Dans ce cadre, **un certain nombre de pouvoirs doivent être transférés aux municipalités afin d'organiser, en fonction d'un plan local** (couvrant tous les aspects de ses ressources et de ses besoins), **l'affectation des sols** et que, d'une manière réglementaire **le prix de la terre ne réponde plus aux mouvements concurrentiels et spéculatifs.** Mais cela ne résoudrait que partiellement les problèmes qui nous interessent, c'est à dire la dépendance et l'inégalité des agriculteurs face à la terre.

En effet, l'acquisition de la terre est souvent une obligation pour obtenir une sécurité. Ainsi, les exploitants doivent acheter en même temps leur droit au travail et leur outil. **Le statut du fermage, préparé et présenté par Tanguy-Prigent, ministre socialiste de l'Agriculture, avait donné en 1946 les premiers éléments d'une sécurité de l'outil de travail au fermier.** Mais les retouches et les interprétations apportées à ce statut n'ont pas permis d'avancer sensiblement dans le sens de la sécurité et la liberté du fermier, bien au contraire. Ces difficultés

se sont particulièrement aggravées depuis une dizaine d'années, ce qui explique les luttes menées par les agriculteurs :

— Luttes pour le maintien d'un fermier évincé dans des conditions qui apparaissent injustes, ou au profit d'une personne disposant par ailleurs de ressources suffisantes.

— Luttes contre les « cumulards » d'exploitation ou de profession.

— Luttes contre des mesures d'expropriations ou contre des achats à prix trop élevés.

— Luttes contre la sous-utilisation du sol agricole et les refus de location, etc.

Ces luttes traduisent la volonté des agriculteurs :

1) de maintenir la terre agricole hors des manœuvres spéculatives

2) de distribuer la terre en fonction des besoins du travail : chaque agriculteur devant disposer de quantités suffisantes de terre pour assurer l'existence de son exploitation.

3) d'éviter les accaparements excessifs ou socialement injustes.

Une récente enquête de l'hebdomadaire AGRI-SEPT confirme que des aspirations précises s'affirment chez les agriculteurs : plafonnement de la surface des exploitations, répartition plus juste, pression sur le prix des terres, davantage de sécurité pour les fermiers, sont autant de réformes souhaitées par les agriculteurs.

Les exemples pourraient être multipliés qui révèlent une évolution de l'opinion et, le syndicalisme n'y est pas étranger.



Se situant dans le cadre des orientations depuis confirmées par le programme du P.S. « Changer la Vie » et le programme commun de la gauche, la politique foncière agricole que proposent les socialistes, repose sur trois objectifs :

1) Garantir la sécurité de l'exploitant, et le soulager de la charge foncière en bloquant la spéculation et en donnant à la terre sa valeur de productivité ;

2) Assurer la maîtrise et le contrôle d'une juste répartition de le terre entre les agriculteurs d'une part, et entre ses différents utilisateurs d'autre part, par l'exercice de la démocratie locale ;

3) Adapter le droit foncier aux conditions locales d'exploitations en permettant de donner une priorité du droit au travail sur le droit du capital.

Les unités de base de cette nouvelle politique foncière seront les offices fonciers locaux.

Pourquoi des offices fonciers ?

Il ne s'agit pas de créer inutilement ou de remplacer la dénomination de structures déjà existantes.

Mais il est facile de constater que le pouvoir des agriculteurs sur la terre leur échappe par l'argent, par les relations personnelles, par des organismes trop éloignés géographiquement ou trop administratifs. Face à cela, **les offices fonciers devront permettre aux agriculteurs de maîtriser le foncier agricole eux-mêmes et nous voulons, pour atteindre cet objectif, et cela est essentiel, que ces offices fonciers soient gérés localement par les travailleurs agricoles concernés.**

Le contrôle local de l'usage et de la répartition des terres libres par les agriculteurs eux-mêmes se heurtera à des difficultés. Beaucoup seront sceptiques et penseront qu'au niveau de la commune ou du canton les gens ne peuvent pas s'entendre, et cela surtout s'il s'agit de terres.

Et pourtant cela est faux. Dans beaucoup de régions, déjà, les agriculteurs ont appris à s'unir, sur la base de leur syndicat communal par exemple, pour discuter du meilleur usage qui peut être fait d'une terre mise en vente ou en location, pour décider à qui, sans concurrence et sans faire monter les prix, on laissera la terre.

Et c'est surtout à cette condition que les offices fonciers pourront donner l'usage de la terre à tous les exploitants qui en ont besoin pour travailler et pour produire, et non la détourner au profit d'une minorité la mieux placée.

Les offices fonciers



Leur capacité d'intervention

Les offices fonciers seront des établissements publics, créés dans un domaine géographique compris entre la commune et le canton, ou inter-cantonaux. Cette création entraîne le remplacement ou la transformation progressive des S.A.F.E.R. par des organismes plus proches des exploitants et plus démocratiques.

Leurs compétences s'étendront à toutes les terres agricoles, en liaison avec toute opération d'aménagement rural ou urbain, ils auront connaissance de toute opération juridique portant sur une exploitation afin de pouvoir en contrôler la régularité.

L'office foncier proposera un barème de prix minima et maxima des terres par catégories et par nature de culture.

Leur fonctionnement démocratique

Ils seront gérés par un conseil d'administration, élu par la population active agricole, en majorité d'exploitants et de salariés d'exploitation. Il comprendra en outre des représentants des collectivités locales et de l'administration.

L'Assemblée générale pourra être convoquée en séance plénière ou de secteurs suivant des modalités simples.

Des organismes départementaux et régionaux pourront coordonner leur action et serviront d'instances d'appel.

Leur financement proviendra de fonds publics, de prêts, de loyers et de réserves d'organismes économiques.

Leurs moyens d'intervention

Dans le cadre du fermage, l'office foncier passera une convention de mise à disposition avec le propriétaire et il appartiendra à l'office de louer à un exploitant.

Dans tous les cas, lorsque des terres seront disponibles, leur destination et leur attribution s'effectuera sous le contrôle des exploitants dans le cadre de l'office, selon des besoins prioritaires. Ceci se fera dans la consultation démocratique la plus large avec des possibilités de recours.

Dans le cas de vente, l'office foncier choisira de se porter acquéreur ou non, et, s'il achète des terres, il pourra les louer dans les conditions les plus étendues du statut fermage à un ou des exploitants après affectation et compte tenu des cumuls.

En outre, un certain nombre de mesures complémentaires devront être prises concernant la règlementation des cumuls, le statut du fermage (notamment la création de baux de carrière), **les échanges, le remembrement et les tribunaux paritaires.**

Il va de soi qu'une telle politique foncière s'inscrit dans la conception générale d'une politique agricole donnant aux agriculteurs un statut, une vraie responsabilité et la garantie d'une retraite permettant de vivre normalement.

Ainsi, avec les orientations du Parti socialiste, il est possible de permettre aux exploitants de disposer des terres dont ils ont besoin et cela sans « vivre pauvre pour mourir riche ».

Des nouveaux choix européens



La politique agricole commune

Un bilan négatif

Aujourd'hui, les avis sont partagés sur les résultats de quinze ans de politique agricole commune, mais ils sont unanimes sur un point : le système est bloqué. Dès le départ, ce blocage était prévisible. Les socialistes l'annoncent depuis longtemps.

Dès le départ, par le biais d'aides nationales (en Allemagne, en Italie, comme en France) l'unicité des marchés et des prix a été faussé.

Dès le départ, par le biais d'aides nationales (en Allemagne, en Italie, comme en France) l'unicité des marchés et des prix a été faussée.

Depuis quelques années, le flottement des monnaies et le système des montants compensatoires ont radicalement contredit le principe même du marché unique, ainsi que celui d'un prix unique.

Aujourd'hui, simultanément, toutes les instances de Bruxelles (Conseils des ministres, Assemblée parlementaire européenne, Comité économique et social) lancent un cri d'alarme, peut-être tardif. Alors que les socialistes affirment depuis plusieurs années qu'une politique agricole commune ne peut se développer en l'absence d'autres politiques communes et d'abord monétaires, ainsi que de planification de la production ; cette argumentation est aujourd'hui reprise par ceux-là même qui la critiquaient il y a seulement quelques années.

Quel était l'objectif du capitalisme pour la P.A.C. ?

1) Faire en sorte que le Marché commun ne soit qu'une zone de libre-échange, de libre circulation des produits agricoles obtenue par deux moyens : des accords produits par produits, un règlement financier, seule politique admissible par les gros exploitants puisqu'ils en sont les bénéficiaires.

2) Faire travailler les agriculteurs au plus bas coût, en utilisant une politique des marchés définie au coup par coup, secteur par secteur, et s'appuyer, en France, sur 300 000 agriculteurs susceptibles d'obtenir un plan de développement. Ces plans accroissent la sélectivité au profit d'une « élite » et risquent de provoquer des déséquilibres régionaux.

3) Développer des groupes multinationaux dans des industries agro-alimentaires, ce qui permettait une zone de libre-échange européenne. Cette politique avait alors un double avantage pour le capitalisme : elle détournait de son sens véritable la coopération et multipliait la disparition des petits et moyens exploitants agricoles en leur confisquant, au moyen du capital, leurs gains de productivité par l'intégration en amont et en aval.

ABONNEZ-VOUS

à

L'UNITE AGRICOLE

Bulletin d'abonnement p. 39

Les propositions socialistes

Les socialistes pensent que la principale finalité de la politique agricole commune doit être **d'assurer aux agriculteurs l'accroissement de leur revenu** en parité avec celui des autres catégories socio-professionnelles.

C'est pourquoi nous demandons **l'application du Traité de Rome** qui, dans son article 39 précisait que la politique agricole commune avait pour but : « D'assurer ainsi un niveau de vie équitable à la population agricole, notamment par le relèvement du revenu individuel de ceux qui travaillent dans l'agriculture. »

Le Traité de Rome, d'inspiration planificatrice, sinon socialiste, avait bien pour but l'accroissement du revenu des agriculteurs. Le Parti Socialiste est donc attaché à la construction de l'Europe sur la base du Traité de Rome et il entend par son action contribuer à remettre l'Europe sur ses pieds, c'est-à-dire sortir de l'Europe des marchands pour créer l'Europe des travailleurs, pacifique et organisée. Les propositions socialistes, dans la ligne de celles tracées par François Mitterrand, à l'occasion des élections présidentielles, s'articulent en trois points :

1) **Convocation d'une nouvelle « Conférence de Stresa ».**

Le modèle de production agro-alimentaire dans lequel l'Europe est intégrée, ne lui permet pas de nourrir dans l'égalité et la sécurité sa population. Sous l'effet de ce modèle marchand, les inégalités se creusent, les pénuries et les excédents se succèdent au profit des multinationales, seules armées pour profiter de l'instabilité des marchés.

Il est donc nécessaire de réunir une conférence européenne pour :

— dresser un bilan des inégalités et gaspillages engendrés par la politique agricole telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui,

— définir les principaux axes de la nouvelle politique agricole qu'il est urgent d'appliquer dans le cadre européen sous peine de le voir craquer sous la pression conjuguée de ses contradictions internes et externes.

2) **Des prix supérieurs et différentiels** (voir paragraphe revenu).

3) **Une nouvelle organisation des marchés fondée sur la création d'offices européens et nationaux.**

Changer la vie des travailleurs

- **Par l'extension des droits des salariés.**
- **Par la reconnaissance du travail des agricultrices.**
- **Par une autre vie à la campagne.**

Coll. Fondation Jean-Jaurès

L'extension des droits des salariés



Lorsqu'on parle d'agriculture, en règle générale, ou oublie de voir la place que les salariés y occupent. 800 000 travailleurs salariés, soit presque autant d'exploitations. Parmi eux, il faut distinguer deux catégories :

— les salariés agricoles d'exploitation sont environ 450 000, ils travaillent le plus souvent comme seul ouvrier dans des exploitations de polyculture élevage ou céréalière. Toutefois, une grande partie d'entre eux se trouvent soit dans des grosses exploitations, soit dans le secteur forestier, pépiniériste ou maraîcher dans des entreprises employant une main-d'œuvre importante.

— Les salariés des organismes agricoles et des organismes professionnels agricoles (Mutualité agricole, Crédit agricole, coopératives et SAFER, Chambres d'agriculture, syndicats, instituts techniques...).

Ce petit aperçu rend compte de l'importance des salariés à la fois dans le système de production et dans l'application d'une politique agricole au sens large (développement, actions foncières, formation).

A première vue, il existe entre les salariés et les agriculteurs une rivalité, un conflit d'intérêts. Ils sont tantôt directs, comme c'est le cas dans les exploitations, tantôt plus dissimulés par l'action des directions dans les chambres d'agricultures ou dans les coopératives, par exemple.

Deux observations sont préliminaires :

— les conflits d'intérêts entre les agriculteurs et les salariés (ceux d'exploitations et ceux du para-agricole) sont le fruit du système économique qui entraîne les rapports sociaux que l'on connaît. A partir du moment ou l'on touche à ce régime économique, comme nous l'avons vu précédemment, ces conflits peuvent revêtir une tout autre forme et un tout autre contenu politique.

— parmi les agriculteurs des inégalités provenant de l'utilisation des mécanismes d'accumulation du capital par quelques-uns provoquent également des conflits d'intérêts. Or, il se trouve que l'exploitation du travail des salariés agricoles se fait, en grande partie, au profit de ces mêmes exploitants privilégiés et au profit des mêmes industries agro-alimentaires d'amont et d'aval de l'agriculture qui dominent les petits et moyens exploitants. En conséquence, ouvriers et techniciens agricoles se rencontrent face aux mêmes adversaires économiques que la grosse majorité des agriculteurs. C'est sur cette base qu'est appelé à se développer **le front de classe** regroupant dans un combat anticapitaliste les victimes de ce régime. Ce front de classe doit servir à projeter les nouveaux rapports économiques et sociaux qui peuvent s'établir pour le secteur agricole, notamment dans le cadre des coopératives et des industries agro-alimentaires.

Mais il importe que sans attendre, les salariés de l'agriculture soient considérés en tant que salariés comme les autres.

Et à cet égard, il est grand temps qu'ils puissent bénéficier du même régime social que les travailleurs des autres secteurs, notamment sur les plans de la durée du travail, des congés annuels, du niveau et de la progression des rémunérations, des garanties sociales de risques de maladies, d'infirmités, d'accidents du travail et de chômage.

Il importe également de mettre fin à l'isolement des ouvriers agricoles. Favoriser leur organisation collective, leur formation ne sont pas seulement des objectifs, mais des nécessités impérieuses, de même que la garantie du respect des droits syndicaux et de leur renforcement.

Dans le domaine de la coopération agricole, les salariés devront avoir progressivement un pouvoir de décision, à la fois sur la marche de l'entreprise et sur ses finalités, en liaison avec les agriculteurs membres des coopératives et avec les consommateurs. En effet, là ou la coopération prend une dimension telle qu'elle dépasse la fonction de « prolongement naturel de l'exploitation », pour occuper des fonctions économiques autrefois abandonnées au commerce, il est normal que les salariés, nombreux, soient associés à la direction de la coopérative.

La reconnaissance du travail des agricultrices



« Profession : mère de famille ». Une agricultrice, à moins d'être chef d'exploitation, n'existe pas. Et pourtant, le nombre d'heures de travail d'une femme sur une exploitation mériterait d'être plus souvent comptabilisé et diffusé. En effet, les tâches non productives sont souvent oubliées : courses en ville, téléphone aux fournisseurs, surveillance du troupeau constituent autant d'obligations et de temps consacrés à l'exploitation.

Nombreuses sont les femmes qui ont, en plus des tâches ménagères et d'organisation, la responsabilité de secteurs de l'exploitation : comptabilité, élevage, traites, etc. D'une part, ce travail n'est pas reconnu par la législation sociale et d'autre part, c'est à l'intérieur des exploitations elles-mêmes que cette activité est considérée comme demeurant marginale. Si sur ce dernier point, c'est aux agricultrices de prendre elles-mêmes sur une ferme la place qui leur revient, il reste néanmoins que dans le cadre des actions de formation, beaucoup d'initiatives pourraient être prises visant à favoriser les prises de responsabilités. **Mais la reconnaissance du travail des agricultrices, pour leur conférer des droits sociaux comme tout travailleur, est un problème politique qui devrait être résolu depuis longtemps.** Assimi-

ler la vie d'un ménage à celle de l'exploitation cache trop d'inégalités à partir du moment où un seul des conjoints est considéré comme chef d'entreprise. On parle beaucoup d'un statut pour les exploitants agricoles, le statut des agricultrices va de pair, mais ils ne doivent pas être confondus l'un avec l'autre. L'autonomie des agricultrices doit être respectée et légalisée. Cela passe d'abord par les mêmes garantie sociales que l'ensemble des travailleurs, les mêmes possibilités d'exercice de la profession agricole mais aussi par l'amélioration des conditions de vie en milieu rural et de la marche des exploitations.

Enfin, dans le domaine des relations extérieures, les agricultrices doivent avoir une situation égale à celle de l'exploitant. Cela veut dire qu'elles puissent être présentes à part entière dans les syndicats, les organismes professionnels et économiques au même titre qu'un homme. De même, les agricultrices ne sont considérées en « gestion » que comme des « demi-portions » de travail, ce qui les empêche bien souvent de s'installer elles-mêmes sur une exploitation. Les agricultrices doivent, elles aussi, représenter 1 unité de travailleur.

Coll. Fondation Jean Moulin

Une autre vie à la campagne



La concurrence dans le développement, le changement du rythme de travail toujours plus rapide, l'isolement géographique... etc, concourent à isoler socialement et culturellement les travailleurs agricoles. Cela n'est pas le seul fait du régime économique. A lui s'ajoute une pression idéologique constante de la part des classes dominantes de la société.

Ainsi, en maintenant ouverte la coupure entre les agriculteurs et les autres travailleurs (l'impôt « sécheresse » en est la dernière démonstration), en proposant à chaque agriculteur des solutions individuelles à ses problèmes, les forces dominantes de l'agriculture, maintiennent cette pression étouffante sur l'ouverture du monde rural vers les autres citoyens.

Pourtant, les travailleurs de la terre aspirent à un mode de vie moins astreignant et souvent moins individualiste.

Ainsi, il est bien légitime de chercher à prendre quelques jours de vacances tous les ans pour se reposer ou aller voir la famille. Mais comment faire ? Qui va s'occuper de la ferme ? Actuellement, des services de remplacement existent au niveau départemental. Leur généralisation et une aide accrue permettraient que tout le monde puisse y faire appel sans que cela ne revienne trop cher.

Ainsi, les loisirs font défaut. Faire vingt ou trente kilomètres pour aller au cinéma, c'est trop. Et c'est à l'image de beaucoup d'activités de détente que l'on pourrait trouver sur place. **Une animation culturelle est possible, les actions menées par des associations en liaison avec les autorités compétentes devront être favorisées.**

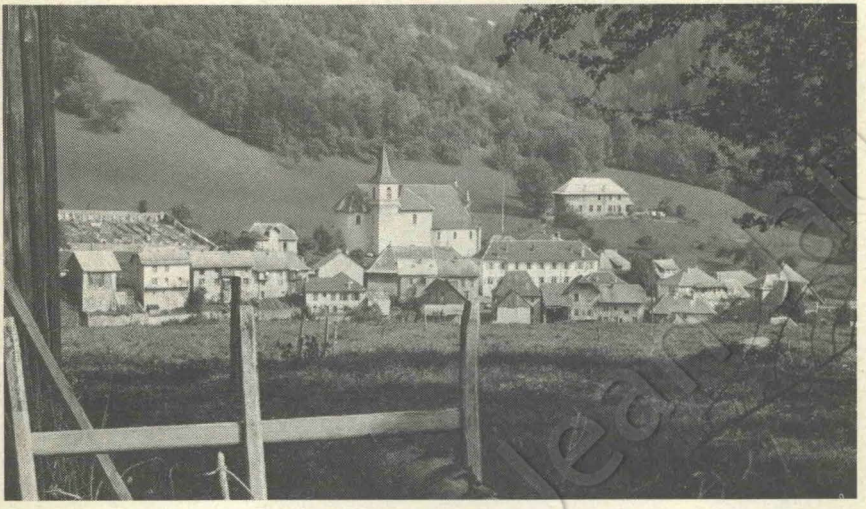
Mais le lieu de travail, l'exploitation, peut également trouver des éléments de libération. L'expérience des formules d'agriculture de groupe (C.U.M.A., G.A.E.C.) permet de tirer quelques enseignements.

D'une manière générale, les socialistes font le choix d'une agriculture avec des exploitations où la responsabilité de ses travailleurs peut s'exercer pleinement. Cela peut se faire sur des exploitations de type familiale comme sur des exploitations de groupe de dimensions raisonnables. Les unes comme les autres ont leur raison d'être et d'exister pour longtemps encore. **Mais les formules de groupes et d'entraide, par les avantages qu'elles procurent aux individus méritent d'être encouragées,** plus qu'elles ne le sont actuellement. Les subventions ne suffisent pas. La formation aux relations sociales, à l'organisation collective du travail fait défaut. Les échecs de certaines C.U.M.A. ou G.A.E.C. le montrent, et pourtant cette formation est aussi importante que de solides connaissances techniques et économiques.

Vivre autrement à la campagne, c'est aussi avoir un cadre de vie qui ne se détériore pas, des communications facilitées, des responsabilités et des pouvoirs locaux accrus, les socialistes mettront en œuvre une politique d'aménagement rural allant dans ce sens.

Coll. Fondation Jean Jaurès

Un développement global des régions rurales



Lorsqu'on traverse des zones rurales particulièrement dévitalisées, telles que le Massif central ou certaines régions du centre-est et de montagne, une question jaillit : comment ces villages, autrefois animés et actifs, ont-ils pu être précipités dans une telle léthargie ?

La réponse est complexe et peut trouver des formulations différentes suivant les régions. Mais, en règle générale, la dévitalisation du milieu rural s'explique en grande partie par la diminution du nombre des agriculteurs et la concentration des hommes et des activités sur quelques grandes agglomérations et ce, au nom de la loi du profit.

Une société socialiste se donnera les moyens de rompre avec la logique aberrante de la concentration qui a précipité le déclin démographique de 90 % de l'espace français.

Pour une politique socialiste d'aménagement de l'espace rural

Une politique socialiste d'aménagement de l'espace doit donc garantir à chacun de pouvoir vivre en milieu rural, en y restant ou en y retournant.

Mais, l'espace rural est intégré à tout le territoire et dans l'économie globale. Pour se développer, il doit s'intéger à la planification démocratique et décentralisée.

Car l'isolement des ruraux, de plus en plus mal supporté par les femmes et les agriculteurs, entraîne un exode rural supplémentaire. La pauvreté, le célibat et le manque de formation sont encore très fréquents dans ce milieu, l'Etat s'en préoccupant fort peu. L'utilisation anarchique qu'en font les promoteurs capitalistes et les propriétaires privés accélère la dégradation de l'epsace rural en laissant sans planification réelle les espaces péri-urbains, en constituant un suréquipement touristique de certaines zones en voie de désertification comme les zones des montagnes et les bordures de mer.

Un développement global

Les socialistes élaboreront dans chaque département et région, à partir de propositions émanant d'assemblées cantonales ou communales, et dans le cadre du Plan national, un plan de développement global incluant notamment une planification de l'espace rural, une politique de développement économique et un programme d'équipements publics nécessaires à la vie rurale sur place, en même temps que l'accroissement des pouvoirs et des moyens à la disposition des collectivités locales.

La région et le département apparaissent comme les niveaux adaptés à la programmation fine des actions d'aménagement et d'équipement. Echelon de coordination et d'harmonisation des objectifs nationaux et micro-régionaux de développement, la région doit être le lieu de l'arbitrage entre les aspirations à la croissance des métropoles urbaines et la volonté de développement des pays ruraux.

La région sera donc le cadre de l'arbitrage entre les choix de développement et d'aménagement formulés par les agglomérations et les pays. Cet arbitrage s'effectuera démocratiquement lors du vote par les assemblées régionales du plan régional et du schéma régional d'aménagement du territoire.

Le budget régional permettra d'effectuer une péréquation entre les ressources et les charges des métropoles et des pays (grâce à des impôts régionaux assis sur les activités économiques), par une dotation annuelle globale inscrite à un Fonds régional pour le développement des pays dont les crédits seront attribués aux collectivités locales sous la forme d'enveloppes globales de subvention.

Une caisse régionale pour l'aménagement des pays mobilisera l'épargne régionale (par l'intermédiaire des établissements publics régionaux de crédit : C.R.C.A., Caisses d'épargne...) et octroyera des prêts à long terme et à bas taux d'intérêt aux collectivités locales qui en exprimeront le besoin (les crédits seront bonifiés par le budget régional).

Pour industrialiser les régions rurales, les primes ou les avantages fiscaux ne suffisent pas, même s'ils constituent une incitation qui ne saurait être abandonnée.

Le préalable à une diversification des activités économiques en milieu rural réside dans le processus de rupture de la concentration financière et géographique des entreprises qui prévaut en système capitaliste.

S'appuyer sur les collectivités locales

Il conviendra de faire porter l'effort de création d'emplois sur une petite ville ou un village-centre placé au cœur d'un bassin d'emploi et capable d'offrir aux entreprises et aux travailleurs les services et les équipements indispensables à l'activité économique.

Lorsque l'initiative privée fait défaut, c'est aux collectivités locales qu'il appartiendra de créer des services. L'artisanat de service courant et les métiers d'art pourront s'installer dans ces villages puisque leur activité n'exige pas d'équipements collectifs spécifiques.

Les relations de solidarité économique et sociale entre la ville et les communes rurales au sein d'un même pays devront trouver leur expression dans l'organisation des relations intercommunales, et en particulier dans une péréquation des ressources (impôts locaux, subventions globales déconcentrées et péréquées) et des charges.

La vie sociale locale doit être renforcée et souvent recréée. Elle ne le sera bien sûr que dans la mesure où l'activité économique maintiendra une population suffisante pour qu'une vie collective existe. Elle s'organisera d'autant mieux et plus librement que les collectivités locales, les associations d'usagers, de loisirs... disposeront d'une capacité juridique et financière suffisantes pour la gérer et l'animer.

Les activités de loisirs, d'éducation populaire et de culture devront disposer de locaux et d'équipements polyvalents susceptibles d'être également utilisés par les écoles du pays (Foyer rural, magnétoscopes...).

Une animation de la vie économique et sociale ne peut se maintenir ou être restaurée sans la présence de services collectifs, publics et privés correspondant en nombre et en qualité aux besoins des usagers.

Les services collectifs gérés par des personnes privées (commerces, services d'usage courant, médecin,...) se maintiendront en milieu rural ou s'y réinstalleront dans la mesure où une politique vigoureuse de développement aura permis d'y conserver ou d'y réinstaller des populations grâce à la création d'emplois, et à la construction de logements.

Si l'initiative privée est défaillante, il appartiendra aux collectivités locales de s'y substituer en créant les installations nécessaires à l'exercice de ces professions de service et en confiant la gestion à bail à des gérants (épicerie communale, installation de cabinet médical loué à un praticien privé, pharmacie, médecin...)

Les services publics, quant à eux, devront cesser de voir leur présence ou leur implantation régies par le principe de la rentabilité comptable.

Chaque collectivité publique (ou établissement public) organisera et gèrera les services correspondant à son niveau de compétences : commune : état-civil, aide sociale ; pays : écoles primaires et secondaires, hôpital rural, action sanitaire et sociale, transports d'intérêt local, animation spécialisée et globale ; région : université, transports d'intérêt régional , C.H.U.... ; Etat et établissements publics nationaux : transports inter-régionaux, grands équipements d'infrastructure d'intérêt national.

Dans chaque région et dans chaque pays, une agence de service public coordonnera la gestion des différents services publics.

Si les redevances versées par les usagers ne permettent pas d'équilibrer la gestion de ces services, une subvention d'équilibre sera versée par le budget de la collectivité publique responsable.

Mais de telles orientations politiques ne pourront se réaliser que si les collectivités locales sont capables d'entreprendre l'aménagement de leur espace et l'animation de la vie collective.

La carence de l'initiative locale dépourvue de moyens d'action, a engendré le transfert à l'Etat des responsabilités liées à la gestion de l'espace et à l'organisation de la vie sociale de base.

Le projet socialiste doit donc se donner pour finalité de doter les collectivités décentralisées de la capacité juridique, financière et technique de prendre en charge les fonctions collectives correspondant à leur niveau.

Pour cela, il faudra :

- redéfinir en l'élargissant et en le spécifiant le champ de la responsabilité des collectivités locales de base ;
- aménager les structures communales pour que le morcellement territorial ne soit plus un obstacle à la décentralisation ;
- réformer les finances locales, et en particulier les modalités d'attribution des crédits déconcentrés.

Programme commun de gouvernement de la gauche

La politique agricole

Tout sera mis en œuvre pour développer et moderniser l'agriculture, important facteur du maintien des équilibres économiques et naturels, en améliorant les conditions de travail et de vie des petits et moyens producteurs qui représentent et continueront de représenter dans les prochaines années la grande majorité des travailleurs de la campagne, qu'il s'agisse des approvisionnements et des équipements, des débouchés et des prix, des crédits et de l'utilisation des terres. Ils sont actuellement soumis à la domination du capital que la politique du pouvoir favorise et qui fait subir au plus grand nombre des paysans une véritable exploitation. Ils pourront, avec les autres travailleurs de la campagne (aides familiaux et salariés) dans le cadre d'une politique économique d'ensemble favorable au plus grand nombre, mettre en œuvre le potentiel de progrès technique qu'ils ont su accumuler.

La planification, élaborée démocratiquement, définira au niveau régional le développement et la modernisation de l'agriculture, sa place dans l'économie. Ainsi les travailleurs de l'agriculture pourront intervenir activement dans la recherche des solutions les mieux adaptées à leur situation.

Pour que la terre ne soit plus objet de spéculation, mais instrument de travail mis, en propriété ou en location, à la disposition des producteurs qui en ont le plus besoin, les ventes et locations foncières seront contrôlées par des Offices fonciers, cantonaux et départementaux, gérés majoritairement par les agriculteurs élus, avec des représentants des pouvoirs publics et des collectivités locales. Ces Offices auront priorité pour tout achat de terre à utilisation agricole.

Pour réduire la demande et augmenter l'offre de terre, la législation sur les cumuls d'exploitation sera rigoureusement appliquée et renforcée.

Le statut du fermage et du métayage sera amélioré dans le sens d'une limitation du prix des baux et d'une plus grande sécurité du preneur, notamment par des baux à longue durée.

La coopération liée à la production, à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles, sera aidée, développée et démocratisée, afin de libérer les agriculteurs des astreintes actuelles, d'améliorer leurs revenus et de promouvoir le progrès technique. Elle contribuera ainsi à l'écoulement des productions et facilitera les adaptations et reconversions utiles.

Une nouvelle politique des prix et des marchés sera appliquée, qui visera notamment à garantir la progression du revenu des exploitants familiaux :

— en mettant en place les mécanismes nécessaires pour que ce ne soit plus les gros producteurs qui reçoivent l'essentiel du soutien public, par exemple par la fixation de quantums ou le plafonnement des crédits publics reçus par chaque producteur ;

— en orientant la production en fonction des besoins, en particulier par une nouvelle hiérarchie des prix plus favorable à l'élevage et aux productions fruitières ;

— en recherchant des débouchés nouveaux à l'intérieur et à l'extérieur du pays, correspondant à la vocation exportatrice de l'agriculture française ;

— en améliorant l'organisation des marchés, en particulier pour la viande, le lait, les fruits, les légumes et le vin.

Une caisse d'assurance et de prévoyance garantira réellement contre les risques et les aléas naturels dont sont victimes les agriculteurs. Le Crédit Agricole, démocratisé, deviendra un instrument décisif du développement de l'agriculture, des industries agricoles et alimentaires, de l'environnement rural.

L'espace rural sera aménagé dans un cadre régional en tenant compte des besoins d'industrialisation, de protection de la nature, de tourisme, en veillant à développer les équipements collectifs ruraux.

La protection sociale des familles d'agriculteurs sera perfectionnée par un système de financiement plus équitable, l'augmentation des prestation familiales, invalidité et retraites-vieillesse. L'I.V.D. (indemnité viagère de départ) sera dépassée par l'établissement d'un régime de retraite comparable au régime général, permettant aux exploitants et aides familiaux de cesser leur activité à 60 ans dans de bonnes conditions. Un revenu minimum sera garanti aux agriculteurs les plus déshérités ne pouvant se reconvertir et à ceux des régions où leur maintien est une nécessité pour la sauvegarde des équilibres naturels.

L'enseignement agricole et général sera développé et mis à la portée de tous les jeunes ruraux, leur offrant la formation désirée et la véritable liberté de choisir leur métier.

Les discriminations dont sont victimes les salariés agricoles seront supprimées et l'extension des droits sociaux obtenue par les autres travailleurs leur sera appliquée.

Une attention spéciale sera apportée à la modernisation de la pêche maritime artisanale et la coopération sera encouragée à tous les stades.

Le gouvernement agira pour modifier profondément le contenu de la politique menée jusqu'ici par la C.E.E. en matière de soutien des prix et d'organisation des marchés.

ABONNEZ-VOUS A L'UNITE AGRICOLE

NOM .....

Prénom .....

Adresse .....

.....

souscrit un abonnement d'un an à L'UNITE AGRICOLE

Je verse : 30 F. Abonnement normal
: 100 F. Abonnement de soutien.
par C.C.P., chèque bancaire, mandat à l'ordre de
L'UNITE AGRICOLE, 7 bis, place du Palais-Bourbon, 75007 PARIS.

Fondation Jean-Jaurès

SOMMAIRE

PAGES

Les socialistes et l'agriculture par Pierre Joxe. 3

Présentation

— Une société avec des travailleurs agricoles ; 5
— Vivre de son travail. 7

Changer la situation économique

— Par une agriculture à part entière dans la nation ; 10
— Par la réduction des inégalités et la garantie des prix. 11
— Par la maîtrise de la terre 17
— Par de nouveaux choix européens. 23

Changer la vie des travailleurs

— Par l'extension des droits des salariés 27
— Par la reconnaissance du travail des agricultrices 29
— Par une autre vie à la campagne. 31

Changer la vie rurale

— Par un développement global des régions rurales 33

Annexe

— Programme commun de gouvernement : Chapitre sur la politique agricole. 37

BULLETIN DE COMMANDE

à retourner à

L'UNITE AGRICOLE

7 bis, place du Palais-Bourbon
75007 PARIS

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

.....

Commande ....exemplaires de la brochure
« AVEC LES SOCIALISTES, L'AGRICULTURE DE DEMAIN »,
au prix de 3,00 F l'unité.

Ci-joint C.C.P. ou C.B. de F. : .....

Fondation Jean-Jaurès